



Communauté de Communes
de Desvres - Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Desvres

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 062-200018083-20250227-D0720250227-DE

SLO

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le jeudi vingt février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°07-2025-02-27

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Jean-Claude RETAUX, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Grégory SMERCK, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS
M. Raymond LEJOSNE à M. Ludovic DUTRIAUX
M. Samuel GEST à M. Christophe FOURCROY
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. Joël COQUET par Mme Evelyne COMPIEGNE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient excusés :

Mme Cristina BASTIDE
M. Jean-François SAGOT
Mme Nicole DARQUES

Etaient absents :

Mme Ludivine MOREAU
M. Philippe DELBARRE
M. Guy LAMBERT
M. Bernard TASSART

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	39
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	3
Absents	4
Nombre de votes	45

Délibération n°07-2025-02-27

Objet : convention partenariale et financière pour la mise en œuvre de l'Esace Conseil France Rénov'

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Desvres Samer, du 18 décembre 2018, qui permet à l'EPCI de porter des opérations et/ou programmes pour le logement et le cadre de vie ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 relative à l'élaboration d'un Pacte Territorial France Rénov'

Il est exposé ceci,

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, avec l'aide de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France déploie depuis près de 15 ans un Espace Info->Energie (EIE), devenu espace FAIRE en 2018 et constitué en Guichet Unique de l'Habitat en 2020.

Cette expérience et l'ancrage territorial construit au fil des années a permis de répondre à l'appel à projet régional Guichet Unique de l'Habitat en 2019, en partenariat avec 6 intercommunalités du périmètre du Parc. Ces intercommunalités, qu'elles soient en totalité incluses dans le périmètre du Parc ou non, ont fait confiance au PNR et souhaité franchir un cap dans le service de conseil aux particuliers pour la rénovation thermique et énergétique des logements. Il s'agit en outre de concourir à la massification attendue aux plans national et régional et de conforter une ambition partagée, reprise dans les différents documents stratégiques de développement ou de planification, ou dans les politiques locales de l'habitat de ces EPCI (les PCAET validés ou en cours d'élaboration notamment, PLUi comportant des volets de protection du patrimoine bâti par exemple).

Le Guichet Unique de l'Habitat se structure en lien étroit avec les dispositifs du Parc relatifs à la promotion de l'éco-rénovation, au développement des Energies Renouvelables et à la préservation du patrimoine bâti. Le Parc souhaite faciliter pour le particulier cet accès uniformisé et simplifié à l'information. Il s'agira en outre de poursuivre la mission de conseil permettant aux habitants de bénéficier d'un conseil

de qualité, neutre et indépendant dans le cadre de l'énergie de leur logement, dans le respect des caractéristiques architecturales.

A partir de 2017/2018, l'EIE a trouvé un ancrage au sein des EPCI du périmètre du Parc, avec la mise en place de permanences physiques délocalisées et proposées une à 2 fois par mois au siège des intercommunalités partenaires. Ce fonctionnement permet un véritable maillage territorial et un accès au plus proche pour les ménages les plus isolés ou les moins mobiles. A noter également que le lien avec les Maisons France Services s'est renforcé en 2023, afin d'assurer un accompagnement optimal des ménages les plus en demande d'appui.

Depuis 2020, la fréquentation de l'ECFR du Parc de manière générale et plus particulièrement sur le territoire de la CCDS s'est confirmée et répond à une réelle attente des particuliers. Le partenariat entre la CCDS et le Parc a permis une bonne articulation entre services, et un relai intéressant pour les ménages, via notamment l'organisation d'une permanence mensuelle dans les locaux de la communauté de communes.

L'évolution des dispositifs d'information et de massification de la rénovation énergétique et de l'amélioration de l'habitat au 1er janvier 2025 ont amené la CCDS à contractualiser un Pacte Territorial France Rénov' avec l'Etat et l'Anah.

Ce Pacte territorial se décline en 3 volets :

- 2 volets obligatoires dans lesquels s'inscrivent (mais pas exclusivement) les actions déployées dans le cadre des Espaces Conseil France-rénov' (Information-Orientation-Conseil et dynamique de la rénovation),
- et 1 volet facultatif dans lequel s'inscrit les missions d'accompagnement dévolues à un opérateur mandaté par la collectivité pour un programme (PIG).

Afin de poursuivre la dynamique en cours, la CCDS a décidé de poursuivre son partenariat avec le Parc sur le volet de l'ECFR, permettant de mobiliser les Conseillers France Rénov' ainsi que le réseau de partenaires construit depuis plusieurs années.

La présente convention partenariale et financière est établie entre le Parc et la CCDS afin de préciser les objectifs et modalités du déploiement de l'ECFR sur son périmètre, ainsi que les dispositions financières afférentes.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider la convention partenariale avec le Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour la mise en œuvre de l'Espace Conseil France Rénov'
- d'autoriser le président à signer la convention partenariale ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les lignes prévues au budget principal de la Communauté de Communes de Desvres Samer.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 27 février 2025

Le secrétaire de séance


Vincent LACHERÉ

Le Président


Claude PRUDHOMME